

# Deux identitaires condamnés

Plusieurs participants à l'inauguration de L'Arcadia, bar identitaire de Strasbourg, ont agressé un jeune homme, samedi après la soirée de lancement du local. Deux d'entre eux étaient jugés hier en comparution immédiate.

**INAUGURÉ** samedi après-midi (nos précédentes éditions), L'Arcadia n'aura pas mis longtemps à être mêlé à des faits de violence. Deux participants à la première soirée du local identitaire strasbourgeois, porté par le groupuscule d'extrême droite Bastion social, comparaissaient hier devant le tribunal correctionnel de Strasbourg à la suite de l'agression d'un jeune homme commise dans la foulée de l'ouverture.

Âgé de 21 ans, ce Français d'origine algérienne n'a « rien compris » à ce qui lui arrivait, dimanche vers 1h. Il explique avoir été agressé « gratuitement » par un groupe d'une « vingtaine de personnes sorties de nulle part », devant un snack de la rue d'Auster-

litz. Coups de pied et coups de poing ont plu sur lui, même lorsqu'il était recroquevillé au sol. « J'ai essayé de me protéger comme j'ai pu », raconte le jeune homme, qui s'est présenté au tribunal en boitant lourdement. « Je vais mal », ajoute-t-il, les larmes aux yeux. Prise en charge par une patrouille de la police municipale, la victime a pu identifier deux de ses agresseurs quelques minutes plus tard, sur la place Gutenberg, alors qu'ils se dirigeaient vers un bar. Deux hommes qu'il a reconnus « à 100 % » hier lors de l'audience des comparutions immédiates. Le premier s'appelle Thomas Beauflet. Âgé de 30 ans, il agissait « comme le chef » lors de l'agression, estime la victime : « Dès qu'il parlait, tout le monde l'écoutait. C'est lui qui est arrivé vers moi. »

**« Il doit me confondre avec quelqu'un »**

« Je suis désolé de ce qui lui est arrivé, mais je n'y ai pas participé, affirme le trentenaire depuis le box. Il doit me confondre avec

quelqu'un. » Son avocat M<sup>e</sup> Nicolas Clausmann relève les « contradictions et incohérences » d'une procédure « vide » qui n'a pas pu s'appuyer sur la vidéosurveillance, car elle n'a capté aucune image utile. Il plaide la relaxe : « Les éléments imprécis donnés par la victime sont insuffisants pour le condamner », juge le conseil, qui avait obtenu la relaxe de Thomas Beauflet dans l'affaire de la rixe entre identitaires et extrême gauche, le soir du deuxième tour de l'élection présidentielle rue du Dôme (DNA du 17/10). « Il ne faut pas tomber dans le piège facile de le juger à sa gueule ou à ses opinions politiques », prévient par ailleurs M<sup>e</sup> Nicolas Clausmann.

**« Particulièrement lâche »**

Le deuxième prévenu, un Haut-Rhinois de 25 ans, comparaissait libre. Inconnu de la justice, il reconnaît qu'il était présent lors d'une rixe dont il ignore tout. Mais il nie avoir porté le moindre coup. « Je l'ai tenu par la manche. C'était instinctif », dit-il sans trouver d'autre explication.

Pour sa défense, M<sup>e</sup> Caroline Mainberger a elle aussi sollicité la relaxe au bénéfice de ses « doubles ». « C'est parole contre parole », dit-elle, insistant sur le fait que son client « n'est ni membre ni sympathisant du Bastion social. Il a compris que ce n'étaient pas des gens fréquentables. » Les deux prévenus n'ont jamais fait mystère de leur participation à l'inauguration de L'Arcadia, rue Vauban, au nom du Bastion social. Pour le procureur, ce mouvement « qui a vocation à aider les SDF à condition qu'ils soient français » ne peut être écarté du « contexte » qui entoure les faits. « On sent la haine de l'étranger », affirme Eric Haefelé avant de dénoncer un « acte particulièrement lâche ».

Suivant de près ses réquisitions, le tribunal correctionnel a reconnu les deux hommes coupables de violence aggravée. Thomas Beauflet est condamné à huit mois ferme, avec maintien en détention. Le prévenu haut-rhinois écope de six mois avec sursis, et de 500 euros d'amende. ■

AURÉLIEN POIVRET